

Photomontage réalisé à l'aide de modèles d'éoliennes  
et d'une prise de vue située rue du Bosc Renard - Heudicourt



## Projet Éolien du Plateau du Vexin

Après les dernières permanences de consultation du public réalisées en septembre 2022, le scénario définitif a été défini. Le projet compte six éoliennes de 180 m de haut et d'une puissance comprise entre 4 et 6 MW chacune, soit une puissance totale maximale de 36 MW.

Le parc éolien projeté, comportera également deux postes de livraison et permettra de subvenir au besoin en électricité d'environ 32 000 foyers, soit plus que l'ensemble de la population de la communauté de communes du Vexin Normand.

### UN PROJET PARTICIPATIF :

Suite aux derniers échanges avec les communes, le projet éolien du Plateau du Vexin s'ouvre à l'investissement financier des riverains pour faire profiter des retombées économiques localement.

### Rendez-vous

**17** ET **18**  
MARS

Pour parler du projet  
et de l'investissement  
participatif.

(Plus d'informations  
en dernière page.)



**Maël Meralli**

SEPALE

Directeur associé SEPALE

06.80.07.39.69

[m.meralli@sepale.com](mailto:m.meralli@sepale.com)



## Simulations visuelles du parc éolien

La présente double page expose plusieurs simulations visuelles du parc\*. Elles permettent de présenter où se trouvent les éoliennes de ce nouveau parc d'après des points de vue du quotidien.

\* Les photomontages sont disponibles en grand format en mairie.

### Plan d'implantation



### Photomontage N°1

Cette prise de vue se situe derrière l'église de Sancourt. Cette simulation visuelle présente une vue ouverte sur le projet. Les 6 éoliennes sont visibles et forment une ligne homogène et régulière.



### Photomontage N°2

Cette vue se trouve dans la vallée de la Levrière au niveau de l'entrée du Château de Mainneville. Aucune éolienne n'est visible, l'encaissement de la vallée limite les vues potentielles.



### Photomontage N°3

Ce point de vue se trouve sur la place du Plahys, au niveau de l'école de Mainneville. Les 6 éoliennes sont visibles et forment une ligne homogène et régulière. Les arbres viennent en masquer deux partiellement.



### Mesure paysagère envisagée depuis l'entrée Est de Mainneville, en direction du Timbre.

Une plantation de haies le long de la route permettra de créer un masque végétal tout en créant un habitat diversifié pour la petite faune. Ces mesures de plantation ont vocation à être étendue (plus d'information dans l'encadré ci-contre.)

### LES MESURES PAYSAGÈRES\*

Dans le cadre de la concertation, il a été abordé de nombreuses fois la question paysagère. SEPALE, afin d'insérer au mieux le projet dans son environnement, a prévu des plantations à différents endroits. SEPALE organisera une bourse aux plants d'arbres qui permettra aux habitants d'obtenir gracieusement des arbres et arbustes à planter dans leur jardin. De plus, SEPALE envisage de planter des haies ou des arbres en sortie de bourg afin de réduire les incidences.

\* Ces mesures sont soumises à l'accord des propriétaires fonciers. Les démarches sont en cours pour obtenir les différents accords.



# Les retombées locales du projet

Environ

**60 000 €  
par an**

de fiscalité  
pour les communes  
de **MAINNEVILLE**  
et **SANCOURT**



Environ

**150 000 €  
par an**

de fiscalité  
pour la communauté  
de communes  
du **VEXIN NORMAND**



Environ

**16 000 €  
par an**

pour la commune de **MAINNEVILLE\***  
pour l'utilisation des chemins  
communaux.

\*la commune de Sancourt a refusé l'utilisation  
de ses chemins communaux par le parc éolien.

## Accompagnement

**Proposition de 100 000 €  
par commune pour porter  
un projet communal.**

Il est également prévu de :

- **Proposer aux habitants un audit énergétique de leur maison.**
- **Revendre l'électricité moins cher aux habitants de Mainneville et Sancourt.**

## Investissement participatif

**Offre de prise de participation  
dans la société de projet:**

**5% par commune;**

**5% pour les habitants des communes  
de Mainneville et Sancourt**

\*Investir présente un risque de perte  
en capital et de liquidité.  
N'investissez que l'argent dont vous  
n'avez pas besoin immédiatement  
et diversifiez votre épargne.

## Le principe est simple :

Courant 2023, les habitants sont invités à investir\*, s'ils le souhaitent, dans la société  
du Parc Éolien du Plateau du Vexin. **Ils achètent des parts de la société.**

Le montant des parts est faible car, à ce stade, le risque que le projet n'aboutisse pas existe,  
et la valeur de la société est peu élevée.

Exemple



**Chantal achète une part :**  
elle donne **27 €**



**Lorsque le projet est autorisé et purgé  
de tout recours, la valeur de la part  
de Chantal augmente** car le risque  
que le projet n'aboutisse pas diminue.



**Au moment de la construction,  
Chantal vend sa part.**  
Sa part est rachetée **67,50 €**.  
**Elle réalise un gain de 40,50 €.**  
Son investissement est multiplié par 2,5.

**Une réunion d'information est organisée :**

le **17 MARS** de 14h à 20h  
à la Mairie de **Mainneville**

le **18 MARS** de 9h à 13h  
à la Mairie de **Sancourt**

Pour en savoir plus sur le projet et sur l'énergie éolienne en général:

[sepale.com](http://sepale.com)

<https://projeleolien-plateauduvexin.fr/>

<https://www.ecologie.gouv.fr/y-voir-plus-clair-vraifaux-sur-leolien-terrestre>

